



LOI S-211 – LUTTE CONTRE LE
TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES
ENFANTS DANS LES CHÂÎNES
D'APPROVISIONNEMENT

RESUME

Rapport annuel 2025

Service Alimentaire Desco Inc. et 4525663 Canada
Inc. (Les Salaisons Desco)

1. Introduction

Service Alimentaire Desco Inc. et 4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco) respectent pleinement les exigences de la Loi S-211 en matière de lutte contre le travail forcé et de protection des droits des travailleurs. Le présent rapport conjoint résume les actions entreprises par les deux sociétés au cours de l'année fiscale 2025 afin d'assurer le respect des normes du travail, en particulier concernant leurs employés.

2. Politique sur le travail forcé et les droits humains

Conformément aux normes de la CNESST, *Service Alimentaire Desco Inc. et 4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco)* ont adopté une politique rigoureuse visant à prévenir toute forme d'exploitation, de travail forcé ou de travail des enfants. Cette politique comprend entre autres les engagements suivants :

Interdiction du travail forcé et du travail des enfants;
Paiement de salaires équitables et respect des heures de travail;
Garantie de la santé et de la sécurité des employés.

3. Mesures prises pour évaluer et gérer les risques

Bien que les deux sociétés ne réalisent pas d'audits ou de vérifications formelles de leurs fournisseurs, elles exigent de ceux-ci qu'ils respectent les certifications HACCP et GFSI / SQF. Les deux sociétés encouragent activement leurs partenaires à se conformer à ces standards éthiques, et surveillent régulièrement la conformité de leurs propres pratiques internes.

4. Actions concrètes et suivi des pratiques

Les deux sociétés poursuivent continuellement leur engagement à respecter les normes du travail régies par la CNESST, incluant notamment :

L'interdiction du travail des enfants;
Le respect du salaire minimum et des heures de travail légales;
L'assurance de la sécurité des employés.

Une politique interne sur l'éthique et le respect des droits des travailleurs a été instaurée afin de mieux prévenir toute forme d'exploitation, de travail forcé ou de travail des enfants.

5. Site Web et information publique

Ni *Service Alimentaire Desco Inc.* ni *4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco)* ne possède de site Web dédié spécifiquement à la divulgation de leurs pratiques éthiques. Toutefois, les deux sociétés s'assurent que toutes leurs activités respectent les lois en vigueur et maintiennent un haut niveau de transparence quant à leurs engagements.

6. Conclusion

Ce rapport témoigne de l'engagement ferme de *Service Alimentaire Desco Inc. et de 4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco)* à respecter les normes du travail et à prévenir toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Les deux sociétés continueront à surveiller et à améliorer leurs pratiques en matière de respect des droits humains et d'éthique au travail.

7. Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé le 20 mai 2025 par Guy Chevalier, président de *Service Alimentaire Desco Inc. et de 4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco)*, pour l'année fiscale se terminant le 31 août 2025.

Conformément aux exigences de la Loi S-211, notamment à l'article 11, j'atteste par la présente avoir pris connaissance des informations contenues dans ce rapport pour les entités mentionnées ci-dessus. Au meilleur de ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée.



Guy Chevalier

Président

Service Alimentaire Desco Inc. et 4525663 Canada Inc. (Les Salaisons Desco)

20 mai 2025

Je détiens le pouvoir de lier légalement les deux sociétés mentionnées ci-dessus.

